et les quatre mandements des basses Boutières dans celui de Valence.

« Les Boutières sont divisées en deux parties, haute et basse.

« La haute comprend toute l'officialité de Saint-Agrève où sont le Cheylard et Saint-Agrève. Elle limite avec le Velay et la susdite route ancienne, le mont Seraudon, le pont Chervil dans la paroisse de Chalançon limitrophe de Saint-Julien-la-Brousse, le mont Reynaud ou Grauson, et la montagne du Pouzat du diocèse de Valence.

« La basse Boutière contient cet espace de terre qui est entre le Rhône, le diocèse de Valence ou pays des Bedots, voisins des peuples de la Vocance dans le haut Vivarez, et les montagnes du pays des Roïaux, le Coiron et le bas Vivarez. On y appelle les quatre mandements des Boutières les quatre juridictions de Saint-Pierreville, Doüan ou Dohan (Don), Montagu près Saint-Sauveur, et la Voulte qui appartiennent au prince de Soubise.

« La figure de la Boutière est à peu près semblable à celle d'une botte. Ce pays est, en général, montueux, sablonneux et assez propre pour les plantations d'arbres fruitiers et autres... Les habitants (*Botari vel Botrii*) y sont propres pour les affaires, les arts et le commerce, mais dissimulés. Le Vivarais (ou *Helvia*) fait partie du Languedoc comme la Boutière, le pays des Bedots et des Vocançais, fait partie du Vivarais avec les Cévennes. Les peuples de la Vocance sont voisins du Basset où est Bas-en-Basset son chef-lieu (aujourd'hui canton de la Haute-Loire).

« ... Le petit canton du Coiron est placé dans le bas Vivarais, au-dessous de la basse Boutière, qui est à son septentrion, d'où il s'élève comme sur une roche isolée et contient sept à huit paroisses où est Berzème. Le Coiron